

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTIONS CA22 220084, CA22 220086 ET CA22 220165
Dossier 1214334013**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors des séances ordinaires du 14 mars 2022 et du 9 mai 2022, les résolutions suivantes :

- Résolution distincte CA22 220084 autorisant la construction d'un projet mixte résidentiel et commercial situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick (lots 1 728 956, 1 728 957, 1 380 756, 1 728 958 et 1 380 757 du cadastre du Québec) – Zones 0352, 0344, 0347, 0356 et 0359;
- Résolution distincte CA22 220086 autorisant la construction d'un projet mixte résidentiel et commercial situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick (lots 1 728 956, 1 728 957, 1 380 756, 1 728 958 et 1 380 757 du cadastre du Québec) - Zones 0352, 0347, 0356 et 0359;
- Résolution résiduelle CA22 220165 autorisant la construction d'un projet mixte résidentiel et commercial situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick (lots 1 728 956, 1 728 957, 1 380 756, 1 728 958 et 1 380 757 du cadastre du Québec).

Les résolutions CA22 220084 et CA22 220086 sont réputées approuvées par les personnes habiles à voter.

Les résolutions CA22 220084, CA22 220086 et CA22 220165 ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 27 mai 2022.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 27 mai 2022 et sont déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 2 juin 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire